

Assez d'hypocrisie

Les comités d'établissement (CE) et le comité central d'entreprise (CCE) sont devenus des chambres d'enregistrement des projets patronaux. L'obligation légale de les consulter avant toute décision de restructuration est constamment bafouée.

Mais au CE des pôles opérationnels et fonctionnels du 9 octobre 2008 il y a eu, pour la première fois, une protestation d'une majorité d'élus. Il s'agissait de l'externalisation de la maintenance informatique. Cette fois seuls les élus CFDT ont accepté de soutenir la Direction. En effet les 4 élus **FO**, les 4 élus CGC, les 2 élus UNSA, l'élus CGT et les 2 élus CFTC ont refusé de cautionner l'externalisation en rendant un avis. Or les élus de ces syndicats représentent une majorité (12 sur 20) au sein du CE ce qui ouvre une possibilité d'unité.

C'est pourquoi notre syndicat **FO** a proposé à tous les élus une démarche que la loi autorise : demander ensemble une réunion exceptionnelle du CE pour examiner la loyauté de la consultation du 9 octobre 2008. Si cette demande émane de la majorité, il est possible de faire échec à cette nouvelle externalisation. Or nous sommes la majorité. Nous avons proposé une rencontre intersyndicale qui s'est tenue lundi 24 novembre 2008. La CGT et l'UNSA se sont présentés, la CGC et la CFTC ont prévenus qu'ils étaient en cours de réflexion.

Est-il si difficile d'agir dans l'intérêt des salariés ? Les syndicats et les élus ont entre leurs mains les moyens pratiques de s'opposer aux externalisations. S'ils ne les utilisent pas, ce sont les salariés qui en subissent les conséquences. **Combien de temps ceci va-t-il tenir ?**

Lors de la rencontre intersyndicale, notre syndicat **FO** a proposé l'unité sur les revendications suivantes :

- **Pas de licenciement**
- **Maintien de tous les sites de travail de Generali**
- **Maintien de toutes les activités en interne à Generali sur ces sites**
- **Maintien de tous les emplois sur ces sites.**

L'UNSA a donné son accord, la CGT doit nous répondre prochainement ainsi que les autres syndicats. **Est-ce si difficile de défendre des revendications aussi évidentes ?**

Gestion des activités sociales et culturelles

Au CE des pôles opérationnels et fonctionnels du 25 novembre 2008, les élus **FO** ont fait une déclaration suivante :

« Des rumeurs sur des dysfonctionnements dans la gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC) circulent dans toute l'entreprise. Les ASC ont été transférées de notre comité d'établissement des pôles opérationnels et fonctionnels vers le CCE ce que les élus FO ont contesté.

Le CE n'a donc aucune visibilité sur la gestion des ASC, mais les élus de notre CE ont été élus par les salariés pour gérer dans leur intérêt les ASC.

C'est pourquoi nous demandons l'inscription à l'ordre du jour du prochain comité d'établissement l'examen précis et détaillé de cette gestion des ASC. Le CE ne peut se déterminer que sur la base des faits et non des rumeurs. »

Aucun autre syndicat ni élu n'est intervenu à la suite de cette déclaration. Seul Michel Estimbre, qui présidait le CE, a répondu. C'est étonnant car nous attendions une intervention du secrétaire du CE qui a légalement pour mission de participer, au nom des élus, à la détermination de l'ordre du jour et parce que la gestion des ASC est du seul ressort des élus. Nous avons cependant obtenu que cette question soit traitée lors d'un prochain CE des pôles opérationnels et fonctionnels.

Salaires

La direction convoque les syndicats à une réunion le 15 décembre 2008 dans le cadre de la clause de revoyure de l'accord triennal du 14 février 2008. Cette clause permet d'adapter, sans dire dans quel sens, les dispositions de l'accord en fonction de « **variables économiques majeures, comme l'inflation, la tenue des marchés financiers et/ou du marché de l'assurance** ». Il faut craindre le pire !

Il faut absolument sortir de ce cadre qui pourrit les relations dans toute l'entreprise. D'ailleurs la Direction ne se gêne pas pour sortir du cadre de l'accord triennal de sa propre initiative quand ça l'arrange par exemple dans le domaine des délais. Que penser d'un accord qui n'oblige qu'une des parties, la partie salariale ?

Notre syndicat FO revendique

- **le retour aux augmentations générales de salaires pour tous**
- **l'attribution de primes égales pour tous non subordonnées aux objectifs**
- **La fin des systèmes de contrôle du rendement qui se généralisent dans toute l'entreprise**

Nous avons appris que les sept organisations syndicales du groupe Caisse d'Épargne (FO, CGT, CFDT, CFTC, CGC, UNSA et SUD) appellent tous les salariés de la Caisse d'Épargne à une grève nationale le 28 novembre 2008 pour revendiquer

une augmentation générale des salaires de 4,5 % avec un minimum de 130 € mensuels.

Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres. A la Direction de Generali de réfléchir aux conséquences de sa politique.

La Cour de Cassation va se prononcer

Notre syndicat **FO** avait saisi le TGI de Paris contre l'accord du 13 octobre 2004 qui instituait l'UES en qualité d'employeur pour permettre les mutations d'une société à une autre sans l'accord des salariés. Le TGI de Paris a donné raison à notre syndicat **FO** et, à sa suite, la Cour d'Appel de Paris. La Direction de Generali a manœuvré pour éviter d'appliquer loyalement cette décision de justice. Les sociétés de l'UES se sont par ailleurs pourvues en cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris.

La Cour de Cassation rendra une décision dans la deuxième quinzaine de décembre. C'est une décision très attendue dans le monde du travail et qui aura une grande importance . Nous informerons tous les salariés.

Élections prud'homales

Comme tous les salariés de Generali le savent, notre syndicat **FO** défend les droits des salariés sur tous les plans tant les droits individuels que les droits collectifs.

Les élections du 3 décembre sont très importantes et concernent les conseillers prud'hommes et nous appelons les salariés de Generali à apporter leurs voix aux listes **FO** qui sont composées de militants dévoués à la cause des salariés et de défenseurs acharnés des droits des travailleurs.

Mais, pour la première fois, les votes se feront sur le lieu de travail et c'est donc l'occasion de dire votre exaspération et de dénoncer l'hypocrisie actuelle en votant pour les listes FO.